



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PALLUAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID: 085-268500592-20251014-2025_10D01-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le **QUATORZE OCTOBRE**, le conseil d'administration du CCAS de PALLUAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Violette, sous la présidence de Madame Marcelle BARRETEAU - Présidente

Présents (6) : Marcelle BARRETEAU - Guillaume BUTEAU - Annie CHARRIER - Dominique DREVON-PASQUIER - Sandrine FUZEAU - Audrey GUILLET -

Absents excusés (4) : Mathilde GUIBRETEAU - Virginie LEBERT - Béatrix MILLESCAMPS - Catherine PERROCHEAU

Pouvoirs : Catherine PERROCHEAU pour Annie CHARRIER

Date de la convocation le 07 octobre 2025 **CRS publié** le 16 octobre - Secrétaire : Guillaume BUTEAU

Présents 6 – Votants 7

7.10 CADEAU DE NOEL AUX AINES 2025

Délibération 2025_10D01

Madame le maire rappelle que chaque année, le CCAS offre un colis de Noël aux personnes âgées de 80 ans ou plus,

Il est demandé au Conseil d'administration du CCAS de fixer les modalités de cette opération pour 2025.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de reconduire en 2025 l'opération colis de Noël pour les personnes âgées de 80 ans et plus qui sont inscrites en mairie
- VOTE un crédit de 18 € par colis composé de marchandises provenant de la boulangerie(brioche-confiture) et du tabac presse de Palluau (bouteille de vin), d'y ajouter un crayon floqué au nom de la commune
- Dit que ces colis seront distribués par les membres du Conseil d'Administration référents de quartiers
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- CHARGE madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la proposition à l'unanimité.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

Pour extrait conforme à Palluau
Marcelle BARRETEAU – Présidente

Signé électroniquement par :
Marcelle Barreteau
Date de signature : 15/10/2025
Qualité : Présidente du CCAS de
Palluau

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.